

Versailles, le

La Rectrice de l'Académie de Versailles
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées
publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les Principaux des
collèges publics et privés sous contrat
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'Éducation
Nationale

Objet : Olympiades académiques de mathématiques par équipe

Les Olympiades académiques de mathématiques par équipe opposent, comme leur nom l'indique, des équipes de trois collégiens scolarisés en troisième ou de trois lycéens de seconde ou des équipes mixtes constituées de trois élèves de troisième et de seconde. La cinquième édition du concours, en 2019, a vu participer plus de 1500 équipes de 180 établissements. Le concours complète de manière originale les compétitions organisées pour les lycéens de première et les collégiens de quatrième, en mettant l'accent sur le travail collaboratif. Nos partenaires fidèles se sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie. La création de laboratoires de mathématiques dans les lycées (plan Villani-Torossian) peut s'appuyer sur la composition d'équipes mixtes de lycéen(ne)s et de collégien(ne)s des collèges amont.

1. Nature du concours

L'épreuve comporte trois ou quatre exercices qui, sans être particulièrement difficiles, sont présentés de manière « ouverte » : les notions mathématiques à utiliser pour les résoudre, quoique ne dépassant pas le niveau des programmes du collège, ne sont pas explicitées dans les énoncés. Un travail de collaboration, dans la recherche comme dans la rédaction des solutions, est nécessaire.

2. Inscription des candidats

Chaque établissement, collège ou lycée, est invité à composer des triplettes d'élèves de troisième ou de seconde. Des établissements voisins peuvent constituer des triplettes mixtes. S'y prenant suffisamment à l'avance, ils pourront faire en sorte que les membres de chaque équipe apprennent à travailler ensemble. Il n'y a pas d'effectif maximum, mais cinq triplettes pour un collège, une douzaine pour un lycée semblent raisonnables. L'établissement constituera sa liste de triplettes, identifiées par le code UAI

Affaire suivie par :
Evelyne ROUDNEFF IA-IPR
01 30 83 40 43
DACES 3
Sébastien Leclère
Fabrice Imiola

Courriel : periscolaire.daces3@ac-versailles.fr
☎ : 01.30.83 44 37

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
x	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
x	Lycées		DRONISEP
x	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	x	Etab. Privés
	EREA		INEP
x	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFAS
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels

Autres :

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire P 2
Annexe P 1

Total P.3



(ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut son nom et l'indication de la commune) et un numéro d'ordre.

Cette liste sera close au plus tard le 31 janvier 2020. Elle est conservée par l'établissement. Seul doit être transmis dans un premier temps le talon réponse joint, qui indique l'effectif des équipes candidates. Ce talon réponse doit parvenir au rectorat de Versailles (DACES 3) par courriel à l'adresse **periscolaire.daces3@ac-versailles.fr** au plus tard le **31 janvier 2020**.

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mardi 24 mars 2020, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 24 mars 2020 à leur agenda, de sorte à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. Il convient de veiller à organiser le travail dans un cadre serein et spacieux permettant les échanges au sein de chaque équipe tout en évitant que l'une perturbe l'autre.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque équipe recevra un compte-rendu de son travail.

5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets n'abordent pas les questions figurant spécifiquement au programme de seconde. Les énoncés seront aussi courts que possible : les équipes devront décider des stratégies de résolution envisageables et répartir le travail et la réflexion, la rédaction demeurant collective. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : **<http://euler.ac-versailles.fr>**, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.